

Le présent dépliant contient des renseignements importants sur vos taxes foncières de 2011.

Si vous avez d'autres questions sur votre relevé de taxes foncières de 2011 ou sur la valeur imposable de votre bien, veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974, ou vous rendre à nos bureaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble de l'administration, 510 de la rue Main, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi. Notre personnel sera heureux de vous aider.

NOUVEAU EN 2011

► TAXE DE FAÇADE POUR LA RÉFECTION DES RUES

Le Conseil municipal a approuvé une hausse de la taxe de façade pour la réfection des rues en 2011. Le taux uniforme combiné est passé de 2,55 \$ à 3,75 \$ par pied de façade. Cette taxe sert à améliorer, à réparer, à remplacer et à entretenir l'infrastructure des rues et des trottoirs de la ville.

► RÉGIME DE PAIEMENTS ÉCHELONNÉS DES TAXES (R.P.E.T.)

Les frais administratifs mensuels du R.P.E.T. ont été portés de 0,70 \$ à 0,75 \$ à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette hausse est comprise dans chaque paiement échelonné.

LES TAXES FONCIÈRES SONT PAYABLES AU PLUS TARD

LE JEUDI 30 JUIN 2011

SOLDE DES ARRIÉRÉS DE TAXES FIGURANT SUR VOTRE COMPTE DE TAXES FONCIÈRES DE 2011

Votre compte de taxes foncières de 2011 pourrait faire état d'un solde d'arriérés de taxes pour une multitude de raisons. Par exemple, vos taxes foncières de l'année précédente pourraient ne pas avoir été payées en entier ou leur paiement pourrait avoir été fait en retard et des pénalités mensuelles pourraient être demeurées impayées.

Les pénalités s'accumulent au taux de 1,25 % le premier de chaque mois. N'oubliez pas d'inclure la pénalité mensuelle indiquée sur la partie des arriérés de votre compte de taxes aux paiements que vous faites en mai et juin.

MODES DE PAIEMENT

► ADHÉREZ À NOTRE R.P.E.T.

Adhérez au régime de paiements mensuels. Vous pouvez prendre des dispositions pour payer votre compte de taxes de 2011 en versements mensuels égaux pendant le reste de l'année. Veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974 pour plus de renseignements.

► PAIEMENT EN LIGNE

Vous pouvez examiner, payer et mettre en mémoire votre compte de taxes foncières, et ce, en ligne. Nous avons conclu un partenariat avec *postel*^{MC}, service Internet gratuit qui livre le courrier en ligne pour Postes Canada, et ce, afin de vous faciliter la tâche. Il suffit de quelques petits clics pour que vous puissiez examiner, payer, imprimer et même mettre en mémoire jusqu'à concurrence de sept ans vos comptes de taxes. C'est comme faire livrer votre compte de taxes foncières directement sur votre bureau. Vous pouvez choisir de recevoir et de payer votre compte là où vous avez vos services bancaires en ligne aux établissements financiers participant ou à www.epost.ca. Puisque *postel*^{MC} est offert par Postes Canada, vous savez que vos comptes de taxes sont en sécurité et que leur caractère confidentiel est respecté et protégé.

Pour que vous puissiez recevoir votre compte de taxes foncières de 2012 en ligne, nous devons être en mesure de valider votre inscription au plus tard le 1^{er} avril 2012.

^{MC} Marque de commerce de la Société canadienne des postes, utilisée sous licence.

► BANQUE, CAISSE POPULAIRE OU CREDIT UNION

Vous pouvez faire votre paiement en personne ou par télématique bancaire (téléphone ou ordinateur personnel), selon ce que vous avez convenu avec votre établissement financier. Afin d'éviter d'avoir à payer la pénalité pour paiement en retard, voyez à prendre les dispositions voulues pour que votre paiement nous parvienne au plus tard à la date d'échéance.

Note : Si vous faites déjà ou si vous comptez faire vos paiements en ligne, n'oubliez pas de changer votre numéro de compte (numéro de rôle) à votre établissement financier si vous vendez votre bien ou si vous déménagez.

► POSTE

Faites un chèque ou un mandat à l'ordre de la ville de Winnipeg, joignez-y la partie inférieure de votre compte et postez le tout à :

Ville de Winnipeg, Service de l'évaluation et des taxes
510, rue Main, rez-de-chaussée (Immeuble de l'administration)
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2

Note : Veillez à ce que la date du cachet postal apposé sur l'enveloppe ne soit pas postérieure au 30 juin 2011. Une pénalité pour paiement en retard s'applique aux comptes de taxes foncières réglés après cette date. Nous acceptons les chèques postdatés pour autant qu'ils ne portent pas une date postérieure à la date d'échéance.

► EN PERSONNE

Apportez votre compte et votre paiement à :

Ville de Winnipeg, Service de l'évaluation et des taxes
510, rue Main, rez-de-chaussée (Immeuble de l'administration)
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

► MESSAGERIE

Vous pouvez nous faire parvenir votre paiement par messagerie à :

Ville de Winnipeg, Service de l'évaluation et des taxes
510, rue Main, rez-de-chaussée (Immeuble de l'administration)
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2

Nos bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

► SERVICE À L'AUTO

Les 28, 29 et 30 juin, un kiosque de service à l'auto sera installé à l'angle de l'avenue James et de la rue King. Il vous suffit d'y passer entre 8 h 30 et 16 h 30 et de remettre à l'employé sur place une enveloppe contenant votre chèque ou mandat et la partie inférieure de votre compte de taxes. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés au kiosque de service à l'auto.

► APRÈS LES HEURES

Déposez une enveloppe contenant un chèque ou un mandat ainsi que la partie inférieure de votre compte dans la fente à lettres située au rez-de-chaussée de l'immeuble de l'administration, au 510 de la rue Main, à l'entrée de l'avenue James près de la rue King.

PÉNALITÉS

Date d'échéance : Le 30 juin 2011

Il est important que vous payiez vos taxes au plus tard à la date d'échéance pour éviter d'avoir à payer la pénalité pour paiement en retard. Les soldes qui demeurent impayés après la date d'échéance donnent lieu à des pénalités au taux de 1,25 % par mois, sauf qu'un taux de 7,5 % est prévu pour le mois de septembre à l'égard des taxes de l'année en cours.

Les taxes impayées des années antérieures sont ajoutées au solde en souffrance. Le taux de pénalité mensuel de 1,25 % s'applique au solde entier des taxes impayées. Si votre compte accuse un arriéré, votre paiement sera d'abord affecté à l'arriéré puis, une fois celui-ci réglé, à la taxe de l'année en cours.

Il est également important que vous remplissiez correctement votre chèque. Si la banque refuse d'accepter votre chèque ou votre paiement R.P.E.T. et nous le retourne, des frais de service de 25 \$ s'ajouteront à votre compte. De plus, si vous manquez la date d'échéance parce que la banque retourne votre chèque, la pénalité pour paiement en retard s'appliquera.

Note : En gardant votre compte à jour, vous éliminez la possibilité que votre bien soit vendu pour défaut de paiement de taxes.

► RAPPELS IMPORTANTS POUR LES PARTICIPANTS AU RÉGIME DE PAIEMENTS ÉCHELONNÉS DES TAXES (R.P.E.T.)

Comme vous participez déjà au régime de paiements mensuels, vous n'avez pas à payer le montant total indiqué sur votre compte de taxes à la date d'échéance du 30 juin 2011. Les crédits indiqués sur votre compte comprennent les versements faits en vertu du R.P.E.T. jusqu'au 1^{er} avril 2011. Nous continuerons à tirer les versements mensuels sur votre établissement financier jusqu'au paiement intégral de votre compte de taxes. Veuillez noter que le montant de vos versements mensuels peut avoir été modifié de manière à vous permettre de régler le solde de vos taxes avant la fin de l'année. Les nouveaux versements mensuels, le cas échéant, débiteront le 1^{er} juillet 2011.

► ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

Pour plus de renseignements sur cet escompte, veuillez visiter notre site Web à www.winnipegassessment.com ou composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974 au début de janvier 2012.

► RELEVÉS DE TAXES FONCIÈRES AFFICHANT UN SOLDE CRÉDITEUR

Si votre relevé indique un solde créditeur, veuillez composer le 311 ou (sans frais) le 1-877-311-4974 pour obtenir un remboursement.

► DATE D'ÉCHÉANCE DES TAXES FONCIÈRES

Veuillez payer vos taxes foncières au plus tard le 30 juin 2011. Ces taxes visent l'année civile en cours, soit la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Vous devez payer vos taxes foncières même si vous avez interjeté appel de votre évaluation foncière.

Visitez notre site Web à :

www.winnipegassessment.com

Winnipeg

2011 Property Tax Brochure

Payment Due Date:
Thursday, June 30, 2011

The City of Winnipeg
Assessment and Taxation Department
Main Floor - 510 Main Street
(Administration Building)
Winnipeg, Manitoba
R3B 3M2

This brochure provides you with important information regarding your 2011 property taxes.

If you have further questions regarding your 2011 property tax statement or the assessed value of your property, please contact 311 or toll free 1-877-311-4974, or visit our office located on the Main Floor - 510 Main Street (Administration Building) between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday. Our staff will be pleased to assist you.

NEW FOR 2011

► STREET RENEWAL FRONTAGE LEVY

City Council has approved an increase to the Street Renewal Frontage Levy for 2011. The combined uniform rate has been increased from \$2.55 per frontage foot to \$3.75 per frontage foot. This levy is used for upgrading, repair, replacement and maintenance of the City's street and sidewalk infrastructure.

► TAX INSTALMENT PAYMENT PLAN (TIPP)

Effective January 1, 2011 the monthly TIPP administration fee has been increased from 70 cents to 75 cents. This increase has been included in each instalment payment.

PROPERTY TAXES ARE PAYABLE ON, OR BEFORE,
THURSDAY, JUNE 30, 2011

ARREARS BALANCE ON YOUR 2011 REALTY TAX BILL?

An arrears balance on your 2011 Realty Tax bill could exist for a variety of reasons. For example, prior year's realty taxes have not been paid in full, or the prior year tax payment was received late and monthly penalties are outstanding.

Penalties accrue at a rate of 1.25% on the first of each month. Please ensure to include the monthly penalty on the arrears portion of your tax bill for payments made during the month of May and June.

METHODS OF PAYMENT

► JOIN OUR TIPP PROGRAM

Join the monthly payment plan at anytime. You can arrange to pay your 2011 tax bill by way of equal monthly payments for the remainder of this year. Please contact 311 or toll free 1-877-311-4974 for further details.

► ONLINE PAYMENT

You can view, pay and store your property tax bill all online. We have partnered with epost™, Canada Post's free online mail delivery service, to make it easy for you. In just a few simple clicks, you can view, pay, print and even store your tax bills for up to seven years. It's like having your property tax bill delivered right to your desktop. You can sign up to receive and pay your tax bill where you already do your online banking at participating financial institutions or sign up at www.epost.ca. Since epost™ is brought to you by Canada Post, you know that your tax bills are secure, private and protected. To ensure you receive your 2012 property tax bill online, we must be able to validate your subscription by April 1, 2012.

™ Trademark of Canada Post Corporation and under license.

► AT YOUR BANK OR CREDIT UNION

You may pay in person or by electronic banking (telephone or personal computer) through arrangements you have made with your financial institution. To avoid late payment penalty charges, please ensure arrangements are made so that your payment is received by the due date.

Note: If you currently are, or become, an online payment customer, remember to change your account number (roll number) with your financial institution should you sell or move from your existing property.

► MAIL

Mail a cheque or money order payable to the City of Winnipeg together with the bottom portion of the tax bill to:

City of Winnipeg, Assessment and Taxation Department
Main Floor- 510 Main Street (Administration Building)
Winnipeg, Manitoba, R3B 3M2

Note: Please ensure your envelope is postmarked on or before June 30, 2011. Late payment penalties are added to property taxes that miss this payment deadline. Post dated cheques are accepted only if the cheque is dated for the due date or earlier.

► IN PERSON

Bring your tax bill and payment to:

City of Winnipeg, Assessment and Taxation Department
Main Floor- 510 Main Street (Administration Building)
Winnipeg, Manitoba, R3B 3M2

Office hours are between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday.

► COURIER

Payment may be sent by courier to:

City of Winnipeg, Assessment and Taxation Department
Main Floor- 510 Main Street (Administration Building)
Winnipeg, Manitoba, R3B 3M2

Deliveries are accepted between 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday to Friday.

► DRIVE-BY SERVICE

On June 28, 29 and 30, a curbside drop-off service will be available at the corner of James Avenue and King Street between 8:30 a.m. and 4:30 p.m. Have the bottom portion of the tax bill and a cheque or money order ready in an envelope to present to staff. Cash payments cannot be accepted by this method.

► AFTER HOURS

Drop an envelope containing a cheque or money order together with the bottom portion of the tax bill in the mail slot located on the Main Floor - 510 Main Street (Administration Building) at the James Avenue entrance nearest to King Street.

PENALTIES

Due Date: June 30, 2011

Please ensure that your property taxes are paid on or before this date to avoid late penalty charges being assessed against your account. Unpaid balances remaining after the due date are subject to penalties at a rate of 1.25% per month except for September when the rate of 7.5% will be applied against the current year taxes.

Any unpaid taxes from previous years become part of the balance owing. The monthly penalty rate of 1.25% is applied against this full balance of the unpaid taxes. If there are arrears on your account, any payment you make is applied first to the arrears. Once these are cleared, payment is applied to current year taxes. Also, please be certain to complete your cheque accurately. If the bank does not honour your cheque or TIPP payment and returns it to us, there will be a service charge of \$25 added to your account. As well, if you miss the due date because of a returned cheque, the late penalty charge will apply.

Note: By keeping your account up-to-date, you can avoid the possibility of your property being subject to Tax Sale proceedings.

► IMPORTANT REMINDERS FOR CURRENT TAX INSTALMENT PAYMENT PLAN (TIPP) CUSTOMERS

Since you are on the monthly payment plan, you are not required to meet the June 30, 2011 deadline date to pay the total due as shown on your tax bill. The credits shown on your tax bill include TIPP payments as at April 1, 2011. Monthly payments will continue to be withdrawn from your financial institution until your tax account is fully paid. Please note that the amount of your monthly payments may have been adjusted to allow you to complete the payment of your taxes by the end of your payment term. The new monthly payment is effective July 1, 2011.

► PREPAYMENT DISCOUNTS

Please visit our website www.winnipegassessment.com, contact 311 or toll free 1-877-311-4974 in early January 2012, for prepayment discount information.

► PROPERTY TAX STATEMENT WITH A CREDIT

If your tax statement shows a credit balance, please contact 311 or toll free 1-877-311-4974 to arrange for disbursement of the credit.

► PROPERTY TAX DUE DATE

Please pay your property tax by June 30, 2011. These taxes cover the current calendar year January 1, 2011 to December 31, 2011. You are still required to pay your property tax by the due date even if you have filed an appeal against your property assessment.

Please visit our website:

www.winnipegassessment.com



Relevé de taxes foncières de 2011

Date d'échéance :
Le jeudi 30 juin 2011

Ville de Winnipeg
Service de l'évaluation et des taxes
510, rue Main, rez-de-chaussée
(Immeuble de l'administration)
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3M2